



Luxembourg, le 15 JUIL. 2022

SICONA – Centre
Monsieur Maurice Probst
12, Rue de Capellen
L-8393 Olm

N/Réf.: 102512 / 01

Monsieur,

En réponse à votre requête du 21 mars 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la restauration d'une prairie maigre de fauche sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de REDANGE: section E de REICHLANGE (Kahlenbusch), sous le numéro 258/990, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront réalisés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Redange, section E de Reichlange, sous le numéro cadastral 256/990, au lieu-dit « Kahlenbusch », conformément au descriptif technique et à la documentation cartographique soumise :
 - Restauration initiale par débroussaillage partiel de maximum 7 ares de la végétation ligneuse
 - Broyage des rejets de souche, y compris enlèvement du matériel dans les premières années suivant la restauration initiale.
2. Toute destruction, réduction ou détérioration de biotopes protégés ou habitats visés par l'article 17 de la loi du 18 juillet 2018 non repris sur les plans autorisés ci-dessus devra faire l'objet d'une demande d'autorisation à part, y compris une identification précise des biotopes protégés à faire élaborer par une personne agréée en la matière ainsi qu'une évaluation des éco-points conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de ses règlements d'exécution du 1er août 2018.
3. Les travaux se feront selon les règles de l'art et respecteront au maximum la nature.
4. La bande de travail sera réduite au strict minimum.
5. Les travaux de débroussaillage seront effectués entre le 1er octobre et fin février.
6. Toute incinération est interdite.

7. Le requérant est en charge de la bonne réalisation de ces mesures de gestion et d'amélioration de l'habitat visées ci-dessus, ainsi que de leur évaluation. Pour le cas où les résultats de cette évaluation ne seraient pas satisfaisants, l'adaptation de la gestion s'impose.
8. Pendant la durée du chantier et de la restauration des sites touchés par le projet, le responsable du chantier se concertera avec le préposé de la nature et des forêts (M. Max Schroeder, tél : 621 202 189) pour l'exécution des conditions de la présente décision.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Vous pouvez introduire un **recours contentieux** contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur— Ombudsman**. Veillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de REDANGE